
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR14.31PR**

concernant

**une demande de crédit d'investissement de Fr. 100'000.--
pour l'établissement du plan directeur de distribution du Gaz**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 26 novembre 2014.

Elle était composée de Madame Valérie DUVOISIN, de Messieurs Guy ANGELOZ, Maximilien BERNHARD, Florent MICHAUD, Yves VUAGNIAUX, Roland VILLARD, Bart WIND et du soussigné, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de Madame Gloria CAPT, Municipale, de Monsieur Philippe GENDRET, chef de service et de Madame Anne GRANDIN, chef de section gaz et eau. Nous les remercions pour leurs explications et pour les réponses qu'ils ont apportées à la commission.

Afin d'anticiper au mieux le développement de son réseau de gaz, le SEY a besoin d'un Plan Directeur de Distribution du Gaz. Grâce à cet outil, articulé en quatre étapes (inventaire des données, diagnostic du réseau existant, prévision d'évolution du réseau et optimisation du réseau), il sera alors possible de modéliser diverses situations (pannes, défauts, sous-capacités, etc.) et de mieux coopérer avec les autres services communaux.

La Ville d'Yverdon-les-Bains est actuellement chauffée à 70% par le gaz. Cette proportion pourrait encore augmenter suite à l'objectif fédéral de réduction de 20% du CO₂ pour 2020 (par rapport à 2000). En effet, le gaz émet moins de CO₂ que le mazout.

Le service du gaz du SEY est confronté à diverses obligations techniques : la redondance de l'alimentation (afin de se prémunir des coupures), la sécurité lors des interventions (pour le personnel du service) et l'assainissement récurrent des 120km de tubes du réseau. S'ajoute à cela l'extension futur du réseau : plusieurs villages alentour sont intéressés à être raccordés. Ces opérations seront grandement facilitées par l'établissement d'un PDDG.

Conclusions :

Convaincue que la gestion et l'extension du réseau de gaz doivent bénéficier des meilleurs outils possibles, la commission vous propose, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis PR14.31PR tel que présenté par la Municipalité. Elle émet également le vœu qu'une communication soit établie en temps utile afin de rendre compte des effets de ce PDDG.

Yverdon-les-Bains, le 2 décembre 2014

Thomas Jenni

